



COMMENTAIRES DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE WESTMOUNT SÉANCE DU CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2016

Chers conseillers, Mesdames et Messieurs, bonsoir,

À cette première étape du processus de préparation et d'adoption du budget 2017, je dois présenter aux résidents un rapport sur la situation financière de notre Ville en général.

En juillet, le conseil a établi les lignes directrices suivantes concernant le budget 2017 :

• Limiter l'augmentation des taxes reliées aux services locaux au taux d'inflation. Cette limite exclut les augmentations relatives aux investissements dans les immobilisations ainsi que toute augmentation de la quote-part de l'agglomération de Montréal ou de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

• Poursuivre les efforts en vue d'augmenter les revenus provenant d'autres sources que les impôts fonciers afin d'équilibrer le budget.

Dans mon rapport qui est déposé ce soir, mes commentaires porteront notamment sur les questions financières suivantes :

- les résultats de fin d'exercice 2015;
- les prévisions préliminaires des revenus et dépenses de la Ville pour 2016;
- l'état de la dette de la ville et les mesures mises en place pour la gérer;
- l'orientation générale du budget 2017 et des dépenses d'immobilisations pour la période de 2017 à 2019.

Résultats de fin d'exercice 2015

Le budget total de fonctionnement pour l'année 2015 était de 97,1 millions de dollars¹; un revenu total de 101,2 millions de dollars fut atteint et les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 98,6 millions de dollars.

En 2015, l'excédent de fonctionnement de 2,6 millions de dollars est imputable à des revenus plus élevés provenant des droits de mutation et des rénovations résidentielles. Par contre, la contribution nette d'Hydro Westmount fut moins élevée que celle prévue.

Au cours de l'année 2015, les dépenses d'immobilisations se sont élevées à 9,3 millions de dollars, dont un montant de 8,3 millions de dollars a été payé par notre mode de financement « *pay-as-you-go* » (méthode de financement par répartition), et 1,0 million de dollars provenant de subventions.

Les états financiers de la Ville de Westmount pour l'exercice financier 2015 ont été audités par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*.

Prévisions pour 2016

Le budget de fonctionnement de la Ville en 2016 était de 101,5 millions de dollars¹. À la lumière des résultats disponibles à ce jour et des revenus et dépenses anticipés pour le reste de l'année, nous prévoyons terminer l'exercice 2016 avec des revenus et des dépenses projetés de 103,8 millions de dollars, incluant les affectations proposées de l'excédent de fonctionnement.

Voici les principaux écarts par rapport au budget :

- Les revenus de taxes provenant des ajouts au rôle et d'une augmentation des droits de mutation ont généré 2,9 millions de dollars en revenu supplémentaire;
- Ce revenu supplémentaire permettra à la Ville de poursuivre ses objectifs pour financer ses investissements en immobilisations par le mode de financement « *pay-as-you-go* » et utiliser le surplus accumulé pour rembourser sa dette au lieu de la refinancer.

Veillez noter que ces résultats pourraient changer d'ici la fin de l'année, notamment

si des événements imprévisibles d'importance devaient survenir tels des chutes de neige abondantes, d'importants bris d'aqueduc ou des inondations.

Dette

En date du 31 décembre 2016, la dette existante de Westmount s'élèvera approximativement à 35,7 millions de dollars. De ce montant, 26,5 millions de dollars seront assumés par la Ville, et 9,2 millions de dollars par le gouvernement du Québec qui paie maintenant ses subventions sur une période de 10 à 20 ans. La portion de la dette du Centre des loisirs de Westmount s'élèvera à 10,6 millions de dollars. La Ville a l'intention d'affecter un montant suffisant du surplus accumulé pour rembourser le plein montant des dettes à l'échéance.

Budget 2017

Le budget d'immobilisations 2017 a été adopté plus tôt ce soir. Avec des dépenses totalisant 17 millions de dollars, il s'agit d'un record historique pour des investissements consacrés aux projets d'infrastructures. À l'exception d'un éventuel montant de 1 million de dollars pour la réfection des serres, tous les montants budgétés seront payés sans emprunter.

Conformément aux objectifs financiers décrits précédemment dans ce rapport, le conseil est confiant de pouvoir limiter l'augmentation des taxes municipales reliées aux services locaux, incluant les travaux d'immobilisations, en deçà du taux de l'inflation projeté. Le conseil envisage de le faire sans recourir à des emprunts.

Puisqu'environ 83 % de nos revenus proviennent de l'impôt foncier, le conseil continuera d'augmenter les revenus provenant d'autres sources, tels les droits de mutations et les tarifs de stationnement afin d'alléger le fardeau fiscal des résidents.

Rémunération des élus municipaux

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001) prévoit que le maire d'une municipalité, dont un règlement touchant la rémunération des membres du conseil est en vigueur, doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, une mention sur les rémunérations et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

Ainsi, en 2016 le maire reçoit les rémunérations suivantes :

- une rémunération annuelle de la Ville de 43 934 \$;
- une allocation de dépenses de la Ville de 16 216 \$;
- une rémunération annuelle du conseil d'agglomération de Montréal de 11 120 \$;
- une rémunération annuelle de la Communauté métropolitaine de Montréal de 10 110 \$;
- un jeton de présence de 556 \$ (par présence) à titre de vice-président de la *Commission sur les finances et l'administration* du conseil de l'agglomération urbaine de Montréal, et ce, jusqu'à concurrence de la somme annuelle de 11 120 \$. Il ne reçoit plus aucune rémunération de cette Commission, ayant démissionné de son poste le 29 septembre de l'année en cours.

Quant aux conseillers, ils reçoivent les rémunérations suivantes en 2016:

- une rémunération annuelle de la Ville de 14 645 \$;
- une allocation de dépenses de la Ville de 7 322,50 \$.

Transactions au-delà de 25 000 \$

Comme l'exige la loi, je dépose la liste des transactions dont le montant total cumulatif dépassait 25 000 \$ entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2016.

Le maire, Peter F. Trent

¹Après déduction des dépenses d'Hydro Westmount financées selon la méthode «*pay-as-you-go*».